



**APHPBM**

# *Association des Personnes Handicapées Physiques de Brome-Missisquoi*

---

## **La Charte**

---

**L'A.P.H.P.C.R.** a été enregistrée le 12 octobre 1988.

Le changement de nom **A.P.H.P.B.M.** fut enregistré le 20 juin 2014.

- 1) Regrouper les personnes handicapées physiques du territoire couvert par l'organisme.
  - 2) Identifier les besoins de leurs membres.
  - 3) Informer leurs membres des ressources existantes et les aider à utiliser ces ressources.
  - 4) Informer leurs membres des diverses dispositions législatives et des directives spécifiques aux personnes handicapées physiques et les aider à assumer leurs droits.
  - 5) Sensibiliser leurs membres et leur milieu afin d'améliorer le comportement et les attitudes des gens face à la personne handicapée physique.
  - 6) Promouvoir l'intégration sociale de leurs membres.
  - 7) Promouvoir sur leur territoire l'accessibilité au logement, au transport, aux moyens de communication, aux équipements collectifs et aux services offerts au public.
  - 8) Obtenir toutes subventions et faire toutes levées de fonds jugées utiles et nécessaires.
  - 9) Recevoir des dons, legs et autres contributions de même nature en argent, en valeurs mobilières ou immobilières, administrer de tels dons, legs et contributions; organiser des campagnes de souscriptions dans le but de recueillir des fonds pour des fins charitables.
-